



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

CAMPAGNE DE PRÉVENTION DES PLUIES INTENSES ET DES INONDATIONS

Année 2025

SOMMAIRE

Introduction	P.3
Une campagne 2025 renforcée pour mobiliser tous les acteurs	P.4
Quels types d'inondations sur le pourtour méditerranéen ?	P.6
Quels facteurs aggravants ?	P.8
Quel coût économique des inondations ?	P.8
Quelles actions pour l'adaptation au risque d'inondation ?	P.9
Anticiper les événements et se préparer lorsqu'un épisode de pluie intense est prévu	P.10
S'informer sur les dangers météorologiques et hydrologiques avec la Vigilance de météo-france	P.12
La Vigilance météorologique et crues.....	P.13



INTRODUCTION

L'année 2024 a été marquée par de violents épisodes méditerranéens. En mars, huit morts étaient à déplorer dans les départements du Gard et de l'Ardèche, après que des automobilistes ont été emportés par les flots pour avoir emprunté des voies inondées avec leur véhicule. Le mois d'octobre fut le témoin d'épisodes d'une intensité exceptionnelle. En mai 2025, à la suite de violents orages, trois personnes sont mortes dans le département du Var et des dégâts importants ont été constatés.

Les inondations représentent le premier risque naturel en France par le nombre de personnes exposées. Sur le pourtour méditerranéen, plus de 9 millions d'habitants sont exposés à des phénomènes méditerranéens intenses.

Les pluies intenses apportent sur une courte durée (d'une heure à une journée) une quantité d'eau très importante. Cette quantité peut égaler celle reçue habituellement en un mois (normale mensuelle) ou en plusieurs mois.

La récurrence d'événements hydrométéorologiques soudains et violents sur le pourtour méditerranéen cause des décès et des dégâts matériels considérables.

Pour faire face au choc des événements les plus graves, prévenir les inondations est une politique publique essentielle composée d'un ensemble d'actions opérationnelles qui s'inscrivent dans la durée.

Dans un contexte de changement climatique, l'État renforce son action d'information préventive à destination des territoires et des populations les plus exposés. Le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, avec l'appui du ministère de l'Intérieur, renouvelle pour la 10^e année sa campagne d'information et d'acculturation des populations exposées aux phénomènes méditerranéens de pluies intenses, ruissellements et inondations torrentielles.

La campagne 2025 met l'accent sur les bons réflexes qui sauvent des vies, pour permettre leur mémorisation et bonne appropriation. Elle s'appuie sur des messages simples et pragmatiques.

Cette campagne est déployée de septembre à fin novembre 2025 dans 15 départements du pourtour méditerranéen qui sont les plus sujets à ces phénomènes : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse. Elle vise à rappeler les bons gestes à adopter pendant toute la durée de la période automnale et hivernale, qui est la plus critique.

Les préfets des zones de défense et de sécurité sud et sud-est, en concertation avec les préfets des 15 départements concernés, sont mobilisés, ainsi que les services de l'État. La mobilisation des collectivités territoriales, actrices majeures de la politique publique de prévention, est également recherchée. La campagne est par ailleurs relayée par des partenaires nationaux et territoriaux.

UNE CAMPAGNE 2025 POUR MOBILISER TOUS LES ACTEURS

La campagne vise la mobilisation de tous : citoyens, collectivités et services de l'État, associations, entreprises. Le développement de la culture du risque auprès de toutes les parties prenantes participe en effet de l'efficacité de la politique publique de prévention.



LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

- Un premier objectif de sensibilisation massive aux bons réflexes à adopter en cas d'intempéries
- Un second objectif incitant à l'action et facilitant l'accès à des ressources utiles tels que les bons réflexes à adopter en cas de pluies méditerranéennes intenses.



DIX BONS RÉFLEXES

Le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et le ministère de l'Intérieur promeuvent, à travers la campagne, dix réflexes à adopter en cas de phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens dangereux.

La campagne maintient l'effort de communication sur la sensibilisation et la prévention avec des messages simples et pragmatiques.

ADOPTER CES BONS RÉFLEXES PEUT SAUVER DES VIES.



LE CALENDRIER

La campagne sera diffusée du 30 août au 30 novembre 2025.



LES CIBLES

Les habitants des 15 départements concernés : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse, exposés à des phénomènes méditerranéens intenses. Cela représente 9,1 millions d'habitants, sans compter les touristes. Les collectivités territoriales et les entreprises seront incitées à la bonne diffusion de la campagne.

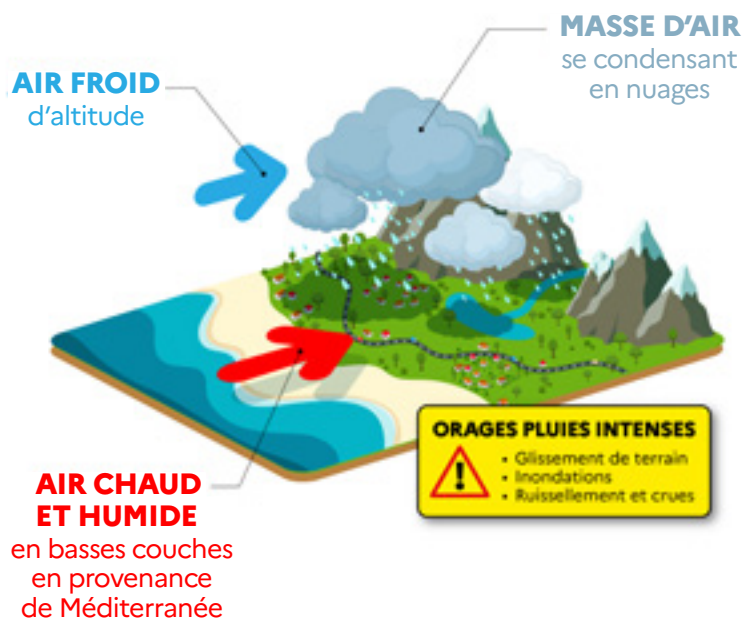


Pour répondre à ces enjeux, la campagne média déploie une stratégie de diffusion multicanale combinant :

- un volet digital basé sur la diffusion de **DEUX VIDÉOS** (YouTube, MyTF1, 366, etc.) et de **DEUX SPOTS AUDIO** sur des plateformes vidéo et audio à forte attention (Spotify, Deezer, Soundcloud, radio replay, podcasts...) incluant des formats spécifiques pour relayer les alertes météo
- diffusion des **BONS RÉFLEXES** via de l'achat d'espace en digital et sur les réseaux sociaux
- sponsoring TV sur ICI / France 3 Météo et d'une **CHRONIQUE RADIO** sur les stations locales (ex France Bleu) et les radios indépendantes
- mise à disposition d'un **KIT DE COMMUNICATION** (affiches, vignettes...) téléchargeable gratuitement dès le début de la campagne
- un **SITE INTERNET DÉDIÉ** pour en savoir plus pluie-inondation.gouv.fr

QUELS TYPES D'INONDATIONS SUR LE POURTOUR MÉDITERRANÉEN ?

Les phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée. Ces remontées d'air peuvent générer des orages violents et parfois stationnaires. Ils se produisent le plus fréquemment en automne, lorsque la mer est chaude, ce qui induit une forte évaporation.



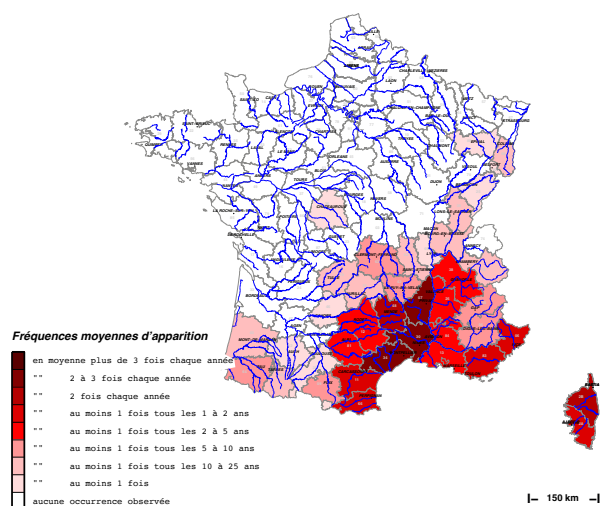
Le terme cévenol est parfois employé pour caractériser un phénomène apportant des pluies intenses sur les régions méridionales. Le massif des Cévennes est en effet connu pour l'intensité des phénomènes qui l'affectent. Cependant, des situations fortement pluvieuses frappent tout l'arc méditerranéen et sont donc loin d'être exclusivement cévenols d'un point de vue géographique.

Les épisodes méditerranéens (ou cévenols) peuvent apporter des précipitations intenses dépassant les 200 mm d'eau en une journée, soit 200 litres par m². Dans certaines configurations (situation météorologique et nature du terrain), certains cours d'eau peuvent alors monter de plus d'un mètre en quelques minutes !

Les régions de France les plus exposées à ces phénomènes se situent principalement en bordure de la mer Méditerranée, mais ces phénomènes ont déjà été observés dans d'autres départements de la moitié sud de la France.



crédits photos : Sécurité civile



Fréquence d'apparition d'épisodes pluvieux de plus de 150 mm en une journée sur la période 1973-2024 .
Source : Météo-France (Edition du 17/07/2025)

Plus de 100 mm de pluie peuvent ainsi s'abattre en une heure ou deux. C'est environ 15% du total des pluies sur une année dans le Gard ! Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des phénomènes brutaux de ruissellement peuvent survenir.

En octobre 2020, le Var, à Nice, passait ainsi de moins de 50 cm de hauteur d'eau à près de 5 m en l'espace de 2 heures 15, le débit passant de 400 à près de 2 900 m³/s.

L'automne-hiver 2024-2025 a été marqué par un mois de septembre le plus pluvieux depuis 25 ans ainsi qu'un mois d'octobre avec un excédent de pluie de 40% par rapport aux normales selon les données de Météo-France. Plusieurs événements ont ainsi marqué les esprits notamment :

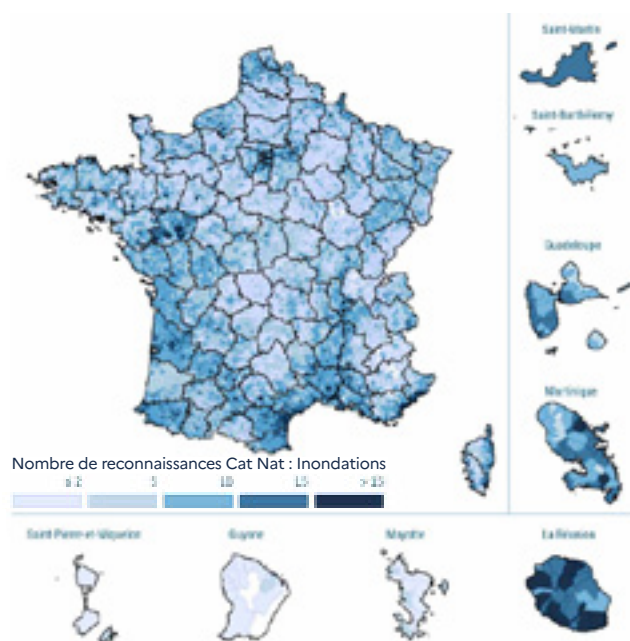
- les épisodes méditerranéens du **24 au 27 octobre 2024** ;
- les violents orages dans le Var ayant causé 3 décès dans le Lavandou le 20 mai 2025.

De septembre à mi-décembre, les territoires du pourtour méditerranéen sont davantage exposés à ces phénomènes méditerranéens dangereux et aux pluies intenses pouvant conduire à des ruissellements importants et des débordements de cours d'eau soudains.

Le pourtour méditerranéen fait partie des régions les plus touchées dans l'Hexagone en nombres de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par commune.

Le Gard, l'Ardèche, l'Hérault et la Lozère figurent en tête des départements où l'on observe le plus souvent des épisodes apportant plus de 200 mm de pluie en 24 heures.

Nombre de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour l'inondation par commune sur la période 1982-2024. Source : CCR



TOUS LES DÉPARTEMENTS DE L'ARC MÉDITERRANÉEN PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS

Les phénomènes méditerranéens peuvent être dangereux et destructeurs sur le littoral, en territoires montagneux et également à l'intérieur des terres. En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent alors se transformer en véritables torrents. En ville, les ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

QUELS FACTEURS AGGRAVANTS ?

L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

L'action de l'être humain sur son territoire, en rendant les sols moins perméables, a également un impact fort lors d'événements pluvieux contribuant à l'aggravation des phénomènes d'inondation. L'imperméabilisation des sols (surfaces bâties, routes, parkings, trottoirs, etc.) limite l'infiltration des eaux et l'alimentation des eaux souterraines. Cela augmente ainsi les volumes d'eaux qui ruissellent et rejoignent les cours d'eau, contribuant à leur crue.

Pour réduire l'augmentation des risques liés à l'urbanisation en zones inondables, des règles protectrices des personnes et des biens sont établies dans les plans de prévention des risques.

QUEL EST LE COÛT ÉCONOMIQUE DES INONDATIONS?

Le coût des inondations est considérable et pourrait augmenter, d'où l'importance d'anticiper au maximum les éventuels facteurs de risque.

Sur le pourtour méditerranéen :

- depuis 1995, **73% des communes** (selon la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises) ont connu des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour l'inondation ;
- 5 communes du département des Alpes-Maritimes ont été reconnues plus de 30 fois entre 1995 et 2020 ;
- 9 communes du pourtour méditerranéen ont un coût cumulé des sinistres causés par des inondations supérieur à 100 millions d'euros.





QUELLES ACTIONS POUR L'ADAPTATION AU RISQUE D'INONDATION ?

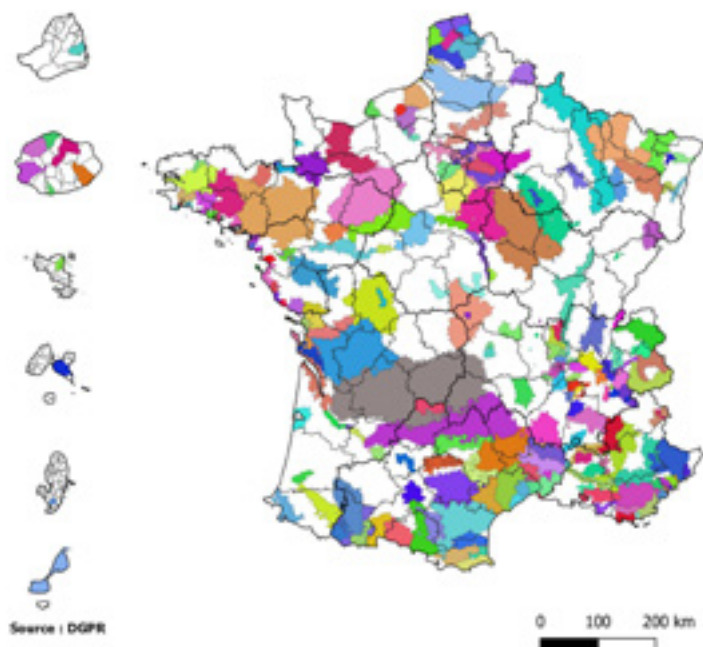
La prévention des risques naturels joue un rôle majeur pour préserver les vies humaines, limiter les coûts des dommages et réduire la vulnérabilité des territoires. Plus la prévention sera efficace, moins les dépenses seront importantes pour réparer les dégâts causés par une catastrophe.

Plusieurs leviers contribuent à cette politique publique dont la combinaison tend vers une efficacité d'ensemble.

L'État s'appuie sur son réseau **Vigicrues** et un large réseau d'opérateurs scientifiques et techniques, en particulier **Météo-France**, pour améliorer la connaissance des risques naturels et des phénomènes **générateurs** et permettre la prévision des phénomènes extrêmes (pluies intenses, crues rapides).

Dans les départements, les préfets **élaborent des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)** pour éviter l'installation de nouvelles constructions dans des zones exposées. Sur le pourtour méditerranéen, environ 50% des communes sont dotées d'un PPRI en vigueur.

CARTOGRAPHIE DES DÉMARCHES PAPI ET PEP (31 mai 2025)



Pour protéger leurs territoires et leurs habitants, les collectivités territoriales élaborent des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui traitent des différents aspects de la prévention des inondations : connaissance des phénomènes, information préventive des populations exposées, réalisation d'études et de travaux de protection des personnes et des biens. Après leur labellisation par l'État, les PAPI ouvrent droit à des subventions de l'État au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit *fonds Barnier*.

Depuis 2011, Le pourtour méditerranéen regroupe 93 PAPI labellisés pour un montant total de 1,6 Md euros. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse (zone de défense et de sécurité sud) ainsi que la Drôme et l'Ardèche font partie des territoires les mieux protégés par les actions issues de ces programmes. L'État a cofinancé ces derniers à hauteur de 725 millions d'euros, soit environ 42% du total labellisé.

Cette politique partenariale entre l'État et les collectivités territoriales repose sur **la mobilisation de l'ensemble des acteurs**. Plusieurs associations sont également mobilisées pour participer, par exemple, à des actions de développement de la culture du risque.

ANTICIPER LES ÉVÉNEMENTS ET SE PRÉPARER LORSQU'UN ÉPISODE DE PLUIE INTENSE EST PRÉVU



Pour réduire les risques, comme il est impossible d'empêcher les phénomènes naturels qui en sont la cause principale, il est primordial que l'ensemble des parties prenantes se mobilisent et se coordonnent.

Chaque citoyen peut être acteur de sa propre sécurité et de la sécurité collective. La prévention passe par l'information de tous et par l'adoption de bons réflexes tout au long de l'année. Il est important de **noter les numéros utiles, d'appliquer les 10 bons réflexes de la campagne, de se tenir informé et de connaître le risque près de chez soi** : chacun peut prendre connaissance du risque auquel est exposé son bassin de vie grâce au site georisques.gouv.fr.

La Vigilance de Météo-France (disponible sur le site vigilance.meteofrance.fr et l'application mobile de Météo-France) informent sur le niveau de danger météorologique pour la journée en cours et celle du lendemain, notamment concernant le phénomène pluie-inondation, et relaie l'information de Vigilance crues émise par le réseau Vigicrues (cours d'eau surveillés par l'État sur vigicrues.gouv.fr et l'application mobile Vigicrues). **Les applications mobiles associées permettent de paramétrer des alertes personnalisées. Gratuites, elles se téléchargent très facilement sur les téléphones portables.**

Préparer son kit d'urgence 72 h. Il s'agit d'un kit permettant de vivre de manière autonome durant 3 jours en cas de phénomène méditerranéen intense. Il est recommandé de le préparer à l'avance et de le placer dans un endroit facile d'accès pour pouvoir l'utiliser le plus rapidement possible en cas d'alerte. Le kit comporte certains objets essentiels pour être autonome dans l'attente des secours :

- radio à piles avec piles de rechange afin de suivre les consignes des autorités ;
- lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes ;
- outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte, etc.) ;
- nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson ;
- eau potable en quantité (6 litres par personne) ; médicaments ;
- lunettes de vue (paire de secours) ;
- vêtements chauds et couverture de survie ;
- double des clés de la maison et de la voiture ;
- copie des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances, etc.) ;
- trousse de premier secours (désinfectant, pansements, compresses, etc.) ;
- argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner) ;
- chargeur de téléphone portable et si possible batterie de rechargement ;
- jeux de cartes ou de plateau pour occuper le temps.

Une fois par an, par exemple au début de la saison des épisodes méditerranéens, il est utile de vérifier le contenu du kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Après un épisode méditerranéen, il faut penser à reconstituer son kit d'urgence.

GÉORISQUES

METEO-FRANCE
VIGILANCE

VIGICRUES

Ces 3 applications majeures vous
informent toute l'année et en
temps réel des risques proches
de chez vous

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Coupure d'électricité, de gaz, routes impraticables... comment préparer son kit d'urgence 72h ?

Lorsqu'une inondation majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus épuisantes. Le kit 72h préparé à l'avance permet de rester chez soi dans l'attente des secours.

De quoi est composé le kit d'urgence 72h ?



Nourriture non périssable,
ne nécessitant pas de
cuisson et outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Eau potable
en quantité
(5 litres
par personne)



Médicaments



Trousse de
premiers secours



Vêtements chauds et
couverture de survie



Radio à piles et
lampe de poche
(avec pile de rechange)



Argent liquide
(les distributeurs
pouvant ne pas
fonctionner)



Photocopies des
documents essentiels
dans une pochette
étanche (carte d'identité,
ordonnances...)



Doubles des clés
de la maison
et de la voiture



Chargeur
de téléphone portable



Lunettes de vue
(paire de secours)



Jeux pour occuper
le temps

Placez votre kit dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit en particulier la date
de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.
En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner.



L'obligation d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sur le risque d'inondation.

Le vendeur ou le bailleur a obligation d'informer le futur propriétaire ou locataire sur les risques auxquels est exposé le bien, ceci dès la première visite, afin d'en avoir connaissance rapidement avant la signature définitive du contrat. La nature des informations à donner est fixée par la réglementation et peut prendre la forme d'un état des risques.

Depuis 2021, toute personne, particulier ou professionnel, peut réaliser un état des risques réglementés de manière simple et dématérialisée sur le site errial.georisques.gouv.fr.

Faire un autodiagnostic de la vulnérabilité de son habitation au risque d'inondation. Tout particulier peut réaliser simplement un diagnostic simplifié de la vulnérabilité de son habitation à partir du site internet avec le livret d'autoévaluation inondation : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/livret%20auto%20evaluation%202021-3.pdf>

Certaines communes proposent également un diagnostic gratuit.

Il est possible d'adapter son logement aux inondations : utilisation de matériaux résistants à l'eau, rehaussement des prises électriques, création d'espace refuge, etc.

Pour la bonne information des habitants, et pour conserver la mémoire des inondations passées, des repères de crue apposés sur des bâtiments ou ouvrages gardent la trace de la hauteur atteinte par certaines inondations passées. Un grand nombre de ces repères de crues sont consultables sur le site www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr.

Chacun peut contribuer à cette mémoire collective. Tous les témoins d'une inondation peuvent enrichir ce site à travers un formulaire de saisie d'informations (nouveaux repères, photos...).

S'INFORMER SUR LES DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES AVEC LA VIGILANCE

Des événements météorologiques et hydrologiques dangereux touchent régulièrement le territoire français et peuvent entraîner de graves conséquences pour la sécurité des personnes, la protection des biens et l'activité économique.

Mise en place en octobre 2001 par Météo-France, la **Vigilance météorologique** est conçue pour informer les citoyens, les médias et les pouvoirs publics en cas de phénomène dangereux pour la journée en cours et le lendemain. En traduisant le niveau de danger estimé pour un territoire donné, l'information de Vigilance complète les prévisions météorologiques.

La double carte de Vigilance publiée par Météo-France (vigilance.meteofrance.fr) inclut la Vigilance crues élaborée par le réseau Vigicrues pour les principaux cours d'eau du territoire et la Vigilance pluie-inondation élaborée par Météo-France. Cette dernière concerne les fortes pluies et délivre un **premier niveau d'information sur le danger d'inondation par ruissellement et pour les cours d'eau non couverts** par la Vigilance crues.

Actualisée au moins deux fois par jour (à 6 h et à 16h), et plus fréquemment si la situation l'exige, la carte de vigilance signale le niveau de danger maximal pour chaque département à l'aide d'un code couleur (rouge, orange, jaune ou vert), pour la journée en cours et pour le lendemain. Des conseils pour se protéger adaptés, aux phénomènes, sont également diffusés, pour les niveaux de Vigilance orange et rouge.

En complément, les prévisions de phénomènes dangereux informent sur la probabilité des phénomènes à compter du surlendemain et jusqu'à 7 jours. (vigilance.meteofrance.fr, rubrique «prochains jours».)

DÉFINITION DES NIVEAUX DE VIGILANCE ET RECOMMANDATIONS ASSOCIÉES

ROUGE : une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Pour les crues : crue rare, catastrophique ou exceptionnellement violente ; débordements généralisés ; vies humaines menacées, évacuations généralisées, réseaux fortement perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, etc.). Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE : soyez très vigilants

Des phénomènes dangereux sont prévus. Pour les crues : débordements généralisés, vies humaines menacées, quartiers inondés, services publics et réseaux perturbés. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE : soyez attentifs

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus (par exemple mistral, orage d'été, montée des eaux). Pour les crues, il s'agit de premiers débordements dans les vallées ou de montée rapide et dangereuse des eaux pouvant avoir un impact sur les activités saisonnières, de routes secondaires coupées ou d'habitations isolées inondées. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

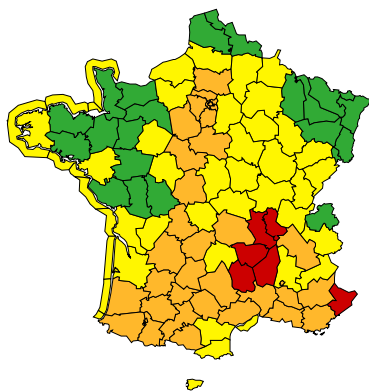
LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ET CRUES

La double carte de Vigilance météorologique vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique ou hydrologique pour la journée en cours et le lendemain. Accessible en permanence sur le site de Météo-France (et sur le site Vigicrues pour les détails sur les cours d'eau), la Vigilance permet de faire connaître les précautions à prendre pour se protéger. En situation de Vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi départementaux sont disponibles pour suivre la situation au plus près. Il est également possible de recevoir les notifications Vigilance sur son smartphone sur les départements de son choix en les activant sur l'application mobile de Météo-France (iOS et Android).

Vigilance météorologique et crues

pour aujourd'hui jeudi 17 octobre

Émise le jeudi 17 octobre 2024 à 16h02

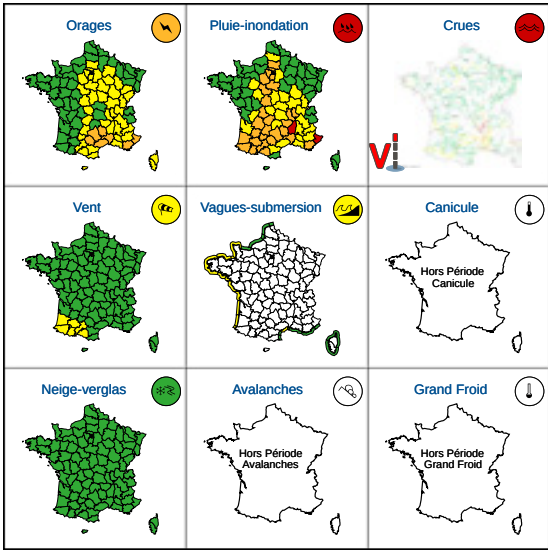
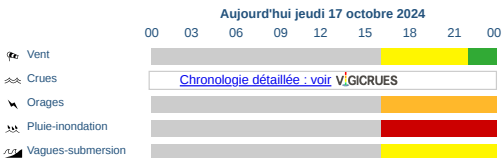


► Définition des couleurs de la Vigilance

6 départements en Rouge
34 départements en Orange
40 départements en Jaune et l'Andorre

Précipitations exceptionnelles en Ardèche et sur les Alpes-Maritimes. Crues exceptionnelles sur Lignon, Loire-Vellave, Haut-Allier et Gier. Fortes pluies, orages et crues sur de nombreuses régions.

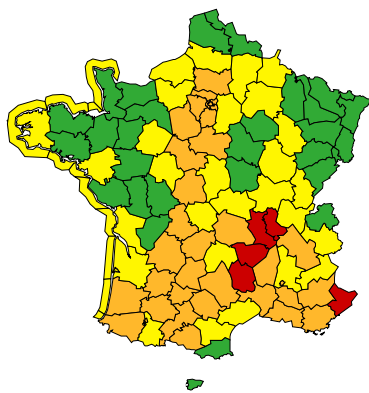
► Conséquences et conseils de comportements



Vigilance météorologique et crues

pour demain vendredi 18 octobre

Émise le jeudi 17 octobre 2024 à 16h02

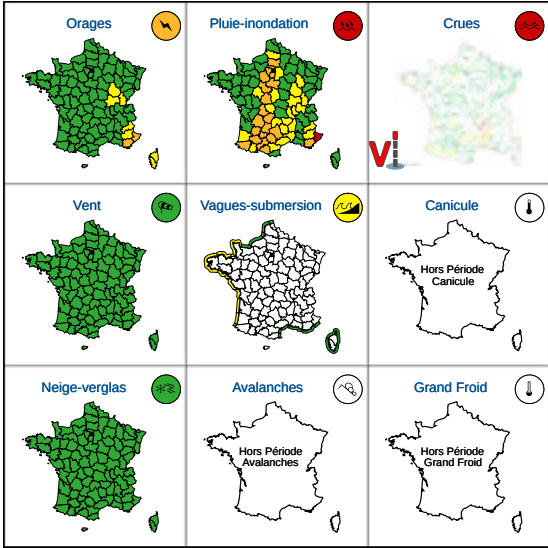
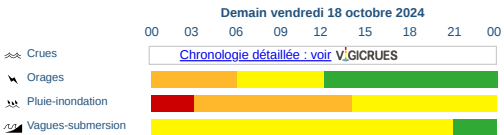


► Définition des couleurs de la Vigilance

5 départements en Rouge
33 départements en Orange
35 départements en Jaune

Précipitations exceptionnelles en Ardèche et sur les Alpes-Maritimes. Crues exceptionnelles sur Lignon, Loire-Vellave, Haut-Allier et Gier. Fortes pluies, orages et crues sur de nombreuses régions.

► Conséquences et conseils de comportements



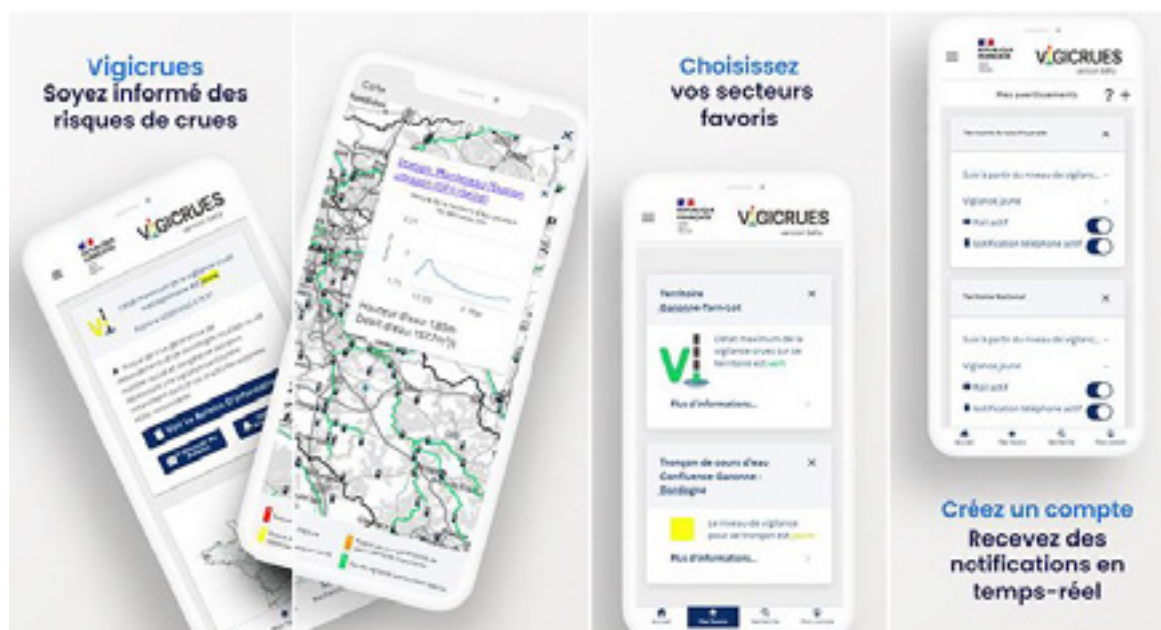
LA VIGILANCE CRUES (VIGICRUES) : LA PRÉVISION DES CRUES

L'information de Vigilance crues relayée par Météo-France est **produite par le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche**. Cette vigilance, ainsi que les éléments détaillés de prévision sur les crues sont disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr, ou sur l'application mobile Vigicrues.

La Vigilance crues est publiée deux fois par jour à 10 h et 16 h et davantage lorsque la situation le nécessite. Elle s'accompagne de prévisions chiffrées sur la hauteur et le débit attendus sur les cours d'eau et, sur certains secteurs, de cartes d'inondation potentielle.

Depuis 2022, il est possible de créer son compte sur le site vigicrues.gouv.fr, de façon à recevoir des avertissements personnalisés sur le ou les cours d'eau de son choix. **L'application pour mobiles**

Vigicrues permet de recevoir ces avertissements personnalisés sur son téléphone portable sous forme de notifications et de retrouver toutes les informations de surveillance des cours d'eau.



LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES : VIGICRUES FLASH ET APIC

Les phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues soudaines avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens.

Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche offrent deux services d'avertissement automatique qui complètent la Vigilance météorologique et crues. Les informations sont actualisées tous les 1/4h.

- **APIC** (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) de Météo-France : service d'avertissement automatique signalant en temps réel le caractère exceptionnel des précipitations en cours à l'échelle d'une commune.
- **Vigicrues Flash** : service d'avertissement automatique sur les risques de crues soudaines opéré par le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, il informe d'un risque de crue soudaine, qualifiée de forte ou très forte, dans les prochaines heures, avec une synthèse effectuée par commune.

> Le grand public peut consulter les services Vigicrues Flash et APIC à partir du site Vigicrues et du site Vigilance de Météo-France vigilance.meteofrance.fr (onglet Pluies intenses).

> Les préfetures, mairies, intercommunalités et opérateurs de réseau peuvent s'abonner gratuitement pour recevoir les avertissements par SMS.

LE DISPOSITIF D'ALERTE

La Vigilance de Météo-France permet d'anticiper le niveau de danger maximal attendu pour la journée en cours et le lendemain. **La Vigilance vise à susciter l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique, à faire connaître les conseils pour se protéger. Elle permet également aux autorités de prendre des mesures de sécurité civile, comme le prépositionnement des secours.**

La Vigilance constitue une première information qui peut conduire à l'activation d'une procédure d'alerte des populations accompagnée de consignes comme l'ordre d'évacuation ou de mise à l'abri. L'alerte est du ressort des autorités de gestion de crise.



L'alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré, par exemple lorsque l'importance de la crue justifie le déclenchement des mesures de mise en sûreté des personnes et des biens et la mobilisation des moyens de secours. Elle est déclenchée par les autorités ayant pouvoir de police (préfet, maire). Les maires alertent la population et peuvent mettre en œuvre **le plan communal de sauvegarde (PCS)**.

FR-Alert, le dispositif d'alerte et d'information des populations, développé par le ministère de l'Intérieur est opérationnel depuis juin 2022.

Il permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger. Ce dispositif pourra être mobilisé en cas d'épisodes méditerranéens pour alerter les populations concernées équipées d'un mobile sans qu'il soit nécessaire d'être abonné à un service ou d'avoir chargé une application.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux.

NOS PARTENAIRES



Contacts presse

Service presse du ministère de l'Intérieur

Tél : 01 40 07 22 22

Mél : service-presse@interieur.gouv.fr

Service presse du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Anne-Sophie Lebriton

anne-sophie.lebriton@developpement-durable.gouv.fr